

AVIS

AT.19.14.AV

Programme communal de développement rural de
GEMBLoux

Avis adopté le 25/01/2019

DONNÉES INTRODUCTIVES

Demande :

Demandeur : Commune de Gembloux
Auteur de projet : CREAT
Organisme d'accompagnement : Fondation rurale de Wallonie
Autorité compétente : Gouvernement wallon

Avis

Référence légale : Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
Date de début du délai : 7/12/2018
Délai de remise d'avis : 2 mois
Audition : 18/01/2019

Projet

Date d'approbation par le Conseil communal : 27/11/2018

Breve description du projet et de son contexte :

La commune de Gembloux est située au nord-ouest de la Province de Namur et se caractérise notamment par de vastes étendues agricoles et des paysages du plateau hesbignon en openfield. Au 1^{er} janvier 2018, elle comptait 25 933 habitants pour une superficie totale de 9535 hectares.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de GEMBLoux.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que sur le fond. Il souligne notamment la bonne lisibilité, la structure claire et la qualité de la rédaction du document.

Le Pôle estime que le diagnostic est complet et bien réalisé. Il permet d'avoir une vision globale du territoire communal. Le Pôle apprécie notamment la qualité de l'analyse socio-économique et de l'évaluation de la mise en œuvre de la première opération de développement rural (ODR). Il regrette toutefois la faiblesse des informations sur les projets de logements de la Cité des Couteliers.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il en résulte une bonne participation de la population. Le Pôle apprécie notamment la consultation des agriculteurs qui s'est concrétisée par la mise en place d'une commission agricole communale.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Gembloux et au processus participatif. Les articulations entre l'étude AFOM, les défis et les objectifs sont clairement identifiables. La stratégie qui en découle est cohérente, globale et transversale. Le Pôle s'étonne toutefois du peu de mise en évidence des initiatives et dynamiques existantes au sein de la commune en matière agricole (présence de l'agrobiopôle, d'une cellule spécifique à l'agriculture urbaine, d'une coopérative de valorisation des circuits court...), et du peu d'opérationnalisation des mesures en la matière. Il invite la commune à approfondir les réflexions dans ce domaine au vu des implications positives qui pourraient en découler sur le développement économique et touristique de la commune notamment.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence globale et le détail des fiches-projets. Le Pôle aurait toutefois apprécié obtenir une information plus claire sur les sources de financement autres que celles liées à l'ODR ainsi que sur la maîtrise foncière permettant de garantir la mise en œuvre des projets. Le Pôle note que l'ordre de présentation des fiches-projets n'est pas l'ordre de priorité de celles-ci. Il relève aussi le caractère fourni et diversifié du lot o s'inscrivant dans la continuité de la première ODR et composé de projets intéressants et cohérents avec la stratégie, ce qui démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

Le Pôle relève enfin que la première convention n'a pas encore été fixée. Il souhaite être informé sur le choix du projet qui en fera l'objet lorsque celle-ci aura été approuvée par le Conseil communal.



Samuël SAELENS
Président